



SOLUBLE VÉGÉTAL CONCENTRÉ VE

Engrais NK issu de la féculerie

Obtenu lors du process d'extraction de la fécule de pomme de terre.
Contient tous les éléments organiques et minéraux qui ne se retrouvent pas dans la fécule. Riche en potassium et en azote organique



QUALITÉS AGRONOMIQUES

- Engrais très soluble dans l'eau, disponible très rapidement pour la plante. Le soluble végétal concentré VE accélère la décomposition des pailles et développe la vie microbienne du sol. Il améliore le rendement et la qualité des récoltes.
- Son application sera suivie par la mise en place d'une culture ou d'un engrais vert.
- **Le soluble végétal concentré VE** est généralement admis en classe 2 de la Directive Nitrates ou Environnement.
- **Le soluble végétal concentré VE** est indemne de micro-polluants, de métaux lourds, de germes pathogènes et d'antibiotiques.

COMPOSITION GARANTIE

AZOTE (N) TOTAL
DONT 2 % D'AZOTE ORGANIQUE PROVENANT DU TRAITEMENT
DES P. DE TERRE **2,3 %**

ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P₂O₅) TOTAL
SOLUBLE DANS LE CITRATE D'AMMONIUM NEUTRE **1 %**
DONT 0,8 % SOLUBLE EAU

OXYDE DE POTASSIUM (K₂O) TOTAL OBT 6,5 % SOLUBLE EAU **7,5 %**

MATIÈRE ORGANIQUE **30 %**

C/N **6**

(exprimée en % sur produit brut)

Autres valeurs, sur produit brut:

MATIÈRE SÈCHE	50 %	Zn	60 PPM
MgO	0,5 %	Fe	300 PPM
SO ₃	1 %	Co	65 PPM
Cl	2 %	Mo	0,60 PPM
B	11 PPM	DENSITÉ	1,25
Mn	60 PPM	pH	5,5
VISCOSITÉ	70 CPS À 20°C		

DOSE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Grandes cultures, cultures maraîchères de plein champ,
cultures pérennes: 2 à 4 tonnes / ha

Directive nitrates:

C/N<8, le Soluble végétal concentré HA est admis en classe 2.
Se conformer à la directive nitrates régionale pour les dates de pulvérisation autorisées.

La pulvérisation sur CIPAN est possible. Eviter toutefois les stades cotylédons à 20/25 cm de hauteur de plante, période pendant laquelle, sous certaines conditions de température et humidité, des risques de brûlures sont possible.

Passé ce stade, la CIPAN ayant fait « son travail » de piégeage de l'azote, les risques de brûlures n'ont plus d'incidence.

CONTACT

SOLUBLE VÉGÉTAL CONCENTRÉ VE

Engrais organo-minéral NK 2,3 - 1 - 7,5 entièrement d'origine végétale

COMPOSITION GARANTIE

AZOTE (N) TOTAL
DONT 2 % D'AZOTE ORGANIQUE PROVENANT DU TRAITEMENT
DES P. DE TERRE 2,3%

ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P₂O₅) TOTAL
SOLUBLE DANS LE CITRATE D'AMMONIUM NEUTRE 1%
DONT 0,8 % SOLUBLE EAU

OXYDE DE POTASSIUM (K₂O) TOTAL 7,5%
DONT 6,5 % SOLUBLE EAU

(exprimée en % sur produit brut)

RÈGLEMENTATION

C/N ≤ 8 engrais de type 2.

Périodes minimales d'interdiction d'application des fertilisants de type 2 en zones vulnérables.
Directive nitrate 5^{ème} programme.

Occupation du sol pendant ou suivant l'épandage	Types de fertilisants Type 2 C/N ≤ 8
Sols cultivés	Toute l'année
Cultures implantées en fin d'été (hors colza)	Du 1er octobre au 31 janvier
Colza implanté à l'automne	Du 15 octobre au 31 janvier
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN	Du 1er juillet au 31 janvier
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN	Du 1er juillet à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN et de 20 jours avant la destruction de la CIPAN jusqu'au 15 janvier Le total des apports avant et sur la CIPAN est limité à 70 kg d'azote efficace/ha